



Syndicat CGT CH Montauban  
100 Rue Léon Cladel

Montauban, le 16 avril 2020

Monsieur le Directeur  
CH de Montauban

Monsieur,

Suite au dernier CTE, nous avons encore des questions sans réponses.

C'est sans doute cela le sens du dialogue social pour la direction, mais nous n'en avons apparemment pas la même définition.

Votre absence systématique à chaque instance est problématique : les échanges n'amenant pas ou peu de réponses de Mme MALTERRE qui vous représente, ni aucun espace de négociation.

**La CGT réitère donc ses demandes faites lors du dernier échange téléphonique avec Mme MALTERRE, déjà formulées lors du dernier CTE :**

- **La prime d'insalubrité de haut niveau pour tous les agents du CH**
- **La répartition de la prime Total et les critères dès qu'il y aura une information.**
- **Renforts dans les services Covid+**
- **Renforts dans les services dont la population prise en charge a été modifiée, (patients plus lourds...)**
- **Reconnaissance en Maladie professionnelle/Accident de Travail des agents atteints et/ou arrêtés pour motif « covid19 ».**
- **La mise en Autorisation Spéciale d'Absence des agents « réservistes », après avoir récupéré leurs heures supplémentaires.**

Les Agents n'ont toujours pas de regards réguliers sur leur OAT, ni sur leur gestion.

L'administration ne peut pas imposer des jours de repos aux agents, ce qui entraînerait des OAT négatifs en fin d'année.

En effet, la situation est anxiogène et complexe, avec des changements de services et d'organisation déstabilisants. Il est donc inconcevable de pénaliser les agents, en les rendant débiteurs de l'établissement. Cette problématique existait avant le Covid, et elle devient à ce jour intolérable.

Les conséquences de cette mauvaise gestion sont directes pour les agents. Pour les CDD qui quittent l'établissement, l'administration retire ces temps de travail sur leur fiche de paie, et les autres n'ont pas de repos récupérateurs pendant des mois.

Nous voulons que cesse ce type de mesures répressives, pour des agents qui vont avoir besoin de repos à l'issue de la crise.

#### **Demandes au sujet des annonces ministérielles sur les primes :**

Les agents du CH seraient tous destinataires d'une prime de 500 € ainsi que 1 500 € pour les agents travaillant dans les services identifiés Covid+.

Nous vous demandons un entretien rapide, dès la parution des textes. Tous les agents doivent en bénéficier sans distinction (grade ou temps passé dans le service, « affectation informatique »).

#### **Demandes spécifiques au sujet de la situation spécifique des EHPAD :**

En revanche, il n'y a pas pour l'instant d'annonces concrètes pour les agents des EHPAD, et le secteur médico-social, mais il y aurait une prime pour leur « mission décisive ».

Les recommandations du gouvernement ont de plus évolué.

Si un résident est diagnostiqué positif au Covid-19 dans la structure il doit y avoir réalisation du dépistage de tout le personnel et de tous les résidents de la structure.

→ un personnel de la structure diagnostiqué positif au Covid-19 implique la réalisation du dépistage de tout le personnel, et de tous les résidents de la structure.

→ toute admission d'une personne âgée, soit venant du domicile, soit en sortie d'hospitalisation, devra être précédée de la réalisation d'un dépistage systématique.

Le confinement systématique en chambre, en cas de besoin, va nécessiter le cas échéant un renfort en effectif dans ces services, pour permettre la surveillance régulière des patients.

La cellule EHPAD Covid doit être fonctionnelle sans délai, elle ne l'était pas au dernier entretien téléphonique.

En outre, les annonces du Gouvernement n'annulent pas les revendications connues de vous-même, et du ministère de tutelle, depuis plus d'un an déjà.

Enfin, nous ajoutons aux demandes faites pendant le CTE les demandes suivantes, même si certaines sont des revendications nationales et statutaires, comme les deux premières :

- **Changement de logique de financement des hôpitaux,**

- **Augmentation de 300 € pour tous les soignants,**
- **Paiement de la prime Aides-Soignants à tous les Aides-Soignants,**
- **Titularisation des tous les CDD,**
- **Affectation d'effectif en fonction des besoins des services.**
- **Arrêt de la fermeture des lits et de services, et la réouverture dès la fin de la période de confinement des services/Hôpitaux de jour de psychiatrie adulte et infanto, de MCO, et de SSR-G.**
- **Affectation de renforts dans les services pour surmonter la période de confinement, qui engendrera une surcharge dans les prises en charge des pathologies chroniques, et leurs suivis.**

Certaine de l'attention que vous porterez aux demandes des agents, je vous prie de bien vouloir apporter une réponse écrite.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations.

**Manuela DADER,**



**Secrétaire du CTE**

**Secrétaire Générale Syndicat CGT CH Montauban**

CC : ARS Direction Territoriale, ARS direction régionale, Préfet du Tarn et Garonne

UD CGT 82, USD CGT 82, Fédération Santé et Action Sociale CGT